

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4627)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N° 175

présenté par
M. Breton et M. Reiss

ARTICLE 2

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« a ter) Le a du 2° du même A du même II est abrogé ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'alinéa prévoyant l'instauration d'un pass sanitaire pour "les activités de loisirs".